

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 29 mars 1951.-

N° 7/2 /Just.

ASTRIDA



388

OBJET:
Affaire M.B.Kassam et
Mohamed Jaffer.

Monsieur le Substitut,

Subsidiairement à ma lettre 3505/Just. du 18/12/1951, (affaire R.M.P. 823/S du 27/II/50) j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que Motebaï Banji Kassam et Mohamed Jaffer ont respectivement payé l'amende forfaitaire de 5.000 francs.

Les quittances 472 et 473 du 15/12/50; 110 et 111 du 13/2/51; 205 et 206 du 28/3/51 ont été délivrées à cette occasion par Monsieur le Comptable Territorial d'Astrida.

L'Officier de Police Judiciaire,
CH. L E E S,

A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi

à

K I C A L I.-
=====